

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 333

2012 DEVE 83 Convention d'occupation précaire avec l'association Les Métamorphoses Singulières (9e) pour la mise à disposition d'espaces et de locaux situés sur l'esplanade du jardin d'Eole (18^e).

M. Christophe GIRARD et Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 relatif à la signature d'une convention d'occupation précaire avec l'association « Les Métamorphoses singulières », 57 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris pour la mise à disposition d'espaces et de locaux situés sur l'esplanade du jardin d'Eole.

Vu l'avis émis par le Conseil du 18^e arrondissement en sa séance du 11 juin 2012;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard au nom de la 9^e commission et par Mme Fabienne Giboudeaux au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1: Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La présente convention prendra effet à compter de sa notification par la Ville de Paris à l'association.

Article 3 : La recette annuelle correspondante, 4.599 euros, sera constatée sur la nature 70321, rubrique 823, mission 280 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2012 et suivants.

Article 4 : Une aide indirecte d'un montant annuel de 12.160 euros est accordée à l'association pour toute la durée de la convention.